

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le *10/04/2025*

ID : 031-243100138-20250408-BP001-BF



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 08 Avril 2025
D 2025-04-04

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : lundi 24 mars 2025

Présents : A.ANGLADE ; G.BARTHET ; L.BLANC ; J.BOURHIS ; E.DEGA ; A.LABORDE, M.MATHIS ; C.MEDALE-GIAMARCHI ; F.PUGET ; S.RESPAUD ; O.RIZZOLA ; D.SOULA.

Absents excusés :

Absents : J.BAUDINIÈRE ; J-M.DESTEFANIS ; P.MALSERT ; C.DELOR ; H-J.ROESING ; J-L.GAY ; C.SENECLAUZE .

Secrétaire de séance : J.BOURHIS

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025 – M57

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Montesquieu-Volvestre, approuvé par délibération n°2022-11-02 du 24 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical n°2023-10-01 du 24 octobre 2023 décidant d'appliquer la nomenclature M57 définie aux articles L.5217-10-1 à L.52-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2025-02-01 du 3 février 2025 relative à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, décide **d'adopter** le budget primitif pour l'année 2024 tel que décrit ci-dessous :

- Part chapitre pour la section d'investissement
- Part chapitre pour la section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 031-243100138-20250408-BP001-BF



Le budget primitif, pour l'année 2025, est équilibré en dépenses et en recettes

Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – Immobilisations Corporelles	26 338.30 €	040 – Opérations d'ordre de transfert	6 178.13 €
		R 001 – Excédent N-1 reporté	20 160.17 €
Total Dépenses	26 338.30 €	Total Recettes	26 338.30 €

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	15 250.00 €	013 – Atténuations de charges	150.36 €
012 – Charges de personnel et assimilées	49 321.27 €	70 – Produits des services, du domaine...	47 500.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	6 178.73 €	74 – Dotations et participations	25 700.00 €
65 – Autres Charges de gestion courante	10 650.00 €	75 – Autres produits de gestion courante	10.00 €
67 – Charges spécifiques	100.00 €	76 – Produits financier	10.00 €
		R 002 – Excédent N-1 reporté	6 929.64 €
Total Dépenses	80 300.00 €	Total Recettes	80 300.00 €

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombres de membres présents : 12

Suffrages exprimés

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.